

on considère que les dernières se communiquent par le contact médiat ou immédiat, et que les premières tiennent presque toujours à une constitution atmosphérique particulière, à des aliments ou à des boissons altérées. Cependant il est des temps et des lieux où certaines maladies contagieuses sont si générales, qu'il est permis de les appeler épizootiques.

Nous avons dit que les maladies épizootiques prenaient leur origine dans la constitution de l'atmosphère. En effet, les observations ont constaté que c'était pendant les grandes chaleurs de l'été, dans les temps humides du printemps et pendant les brumes de l'automne qu'elles naissaient le plus souvent. On eût la disparition de ces maladies presque du jour au lendemain par le changement de l'état de l'air, par le changement de climat ou même seulement de position; par exemple, en conduisant les troupeaux de la plaine sur la montagne, des lieux découverts, dans les bois touffus, d'un marais sur des terres sèches, d'une vallée sans courant d'air sur des sommets battus par tous vents.

Des écuries trop basses, trop rarement nettoyées et par conséquent trop humides, trop susceptibles de dégager des gaz délétères, peuvent aussi donner lieu à des épizooties, et malheureusement ces écuries sont encore trop communes dans la plupart de nos fermes.

On ne peut nier qu'elles ne soient dues quelquefois à la mauvaise nature des aliments et des boissons, car il y a été constaté que plusieurs avaient été la suite : 1o. d'inondations et de pluies qui avaient altéré la qualité du foin, ou qui s'étaient opposées à ce qu'il devint bon; 2o. de sécheresses qui avaient amené positivement les mêmes résultats en sens contraire; 3o. de la multiplication outre mesure de certaines plantes nuisibles dans les pâturages; 4o. de l'altération des eaux servant à abreuver les bestiaux.

Cette dernière cause est très commune et n'est presque jamais observée. Le cultivateur ne doit pas manquer de la prendre en considération. Telle marre, tel étang même où on a abreuvé sans inconvénients les bestiaux d'une ferme pendant plusieurs mois de l'année, peut devenir pestilentiel après une grande sécheresse pendant les jours les plus chauds de l'été, par la putréfaction résultant de la mort des animaux qu'elle contenait, de la concentration du mucilage des matières végétales qui s'y trouvaient dissoutes, etc.

Le défaut d'eau est encore une cause très fréquente d'épizootie. Dans les endroits où l'on souffre actuellement de la sécheresse, où par conséquent l'eau manque et ne peut suffire au besoin des animaux au pâturage il est important d'y placer des abreuvoirs temporaires et d'y charroyer de l'eau afin que les animaux n'aient pas à en manquer. Si l'on pouvait calculer le dommage que l'on éprouve en laissant les animaux souffrir de la soif, on n'hésiterait pas assurément à prendre les précautions que nous venons d'indiquer.

On peut conclure de ce que nous venons de dire que les maladies épizootiques proprement dites ne se communiquent ni par l'air ni par l'attouchement, quoique l'état de l'air les fasse quelquefois naître, et que tous les animaux d'un troupeau, tous les troupeaux d'un pays en soient attaqués en même temps. Isolez tous les troupeaux d'un canton, et même toutes les bêtes d'une ferme, lorsque les premiers symptômes d'une épizootie s'annoncent dans ce canton,

n'est pas moins une opération nécessaire, car excès de précaution nuit rarement; mais le plus important c'est de changer le plus promptement possible de nourriture, de boisson, etc.

Quant aux maladies contagieuses se communiquant d'un animal malade avec un animal sain, le cultivateur soigneux peut toujours éviter qu'une contagion quelconque fasse des ravages parmi ses bestiaux, puisqu'il ne s'agit que de les empêcher de communiquer avec d'autres, d'isoler sans retard ceux qui prennent une maladie contagieuse, et de détruire ou laver avec des acides et de l'eau de chaux les ustensiles que ces dernières ont touchés ou pu toucher.

Il est des animaux qui sont plus susceptibles que d'autres de prendre contagion; par exemple, ceux qui sont jeunes ou ceux qui sont d'une nature faible.

On divise les maladies contagieuses en deux classes, savoir: celles dont l'effet est lent, et celles qui mènent rapidement à la mort.

Les gouvernements, en Europe et ailleurs, ont fait des lois coercitives, soit temporaires, soit permanentes, pour arrêter les maladies contagieuses; mais comme souvent il arrive qu'on les applique inconsidérément, et qu'on ne distingue pas toujours les maladies épizootiques et endémiques, il est encore incertain si elles n'ont pas fait plus de mal que de bien. Tuer tous les bestiaux d'un canton est bien le moyen de les empêcher de prendre la contagion, mais ce n'est certainement pas un moyen de l'empêcher de se propager, puisqu'il suffit qu'un animal se soit frotté contre un corps quelconque, un arbre, par exemple, que quel qu'un ait négligé de désinfecter son écurie, son étable, sa bergerie, etc., pour rendre nuls les effets de ce massacre. Combien de chevaux qui n'étaient réellement pas morveux, de brobis qui n'étaient pas clavelées, ont été victimes de ces lois!

L'instruction, l'instruction, répétons-nous, et les maladies contagieuses feront moins de ravages dans nos campagnes. L'établissement des écoles vétérinaires et l'enseignement de l'art vétérinaire dans nos écoles d'agriculture, peuvent être une digue plus certaine contre leurs désastreux effets que tous les moyens violents employés. Nous ne voulons pas dire pour cela que les autorités ne doivent pas faire des règlements pour cet objet, mais nous croyons qu'ils doivent rarement ordonner la mort des animaux, et jamais sans l'avis de vétérinaires éclairés. La société a certainement le droit de faire un mal particulier pour opérer un bien général; cependant le respect pour la propriété doit engager à n'agir dans ce cas que lorsqu'il est prouvé qu'il n'y a pas d'autres moyens à employer.

Les maladies véritablement contagieuses sont, pour les chevaux, la morve et le farcin; pour les moutons, le charbon; pour tous les animaux, le charbon, la gale et enfin la rage qui paraît naître spontanément que dans le chien. Quant à la dysenterie, aux fièvres malignes, à la gourme, aux dartres, etc., il n'est point certain qu'elles soient des maladies contagieuses, ou on peut croire que si elles le deviennent quelquefois, c'est au moyen de circonstances extraordinaires. Les deux premières sont souvent épidémiques ou endémiques, et les deux dernières sont plus souvent un bien qu'un mal.